



LEXCAN FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de création : 21/08/2024

SECTION 1 - IDENTIFICATIONS DU PRODUITS ET DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT

HI-FLEX EPDM LEXFLASH II
SOLINS

DISTRIBUTEUR

Lexsuco 2010 Corporation
3275 Orlando Dr.
Mississauga, ON, L4V 1C5
Tél : 905.792.8300
Fax : 905.792.8305

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:

CHEMTREC: 1-800-424-9300,
Jour ou de la nuit dans les USA et Canada :
En dehors des USA et Canada: 1-703-527-3887
(appels à frais virés acceptés)

Préparer par: Lexsuco 2010 Corporation

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Ruban d'étanchéité sensible à la pression.
Emploi de la substance / de la préparation : Ruban à toiture

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Le produit n'est pas classifié selon le Système général Harmonisé (GHS).

Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage SGH

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système général Harmonisé (GHS).

Pictogrammes de danger

Pas nécessaire

Mentions de danger

Pas nécessaire

Indications complémentaires :

Exemption de la réglementation, car il s'agit d'un «article» qui n'entraîne pas d'exposition à des substances dangereuses dans des conditions normales d'utilisation.



Santé = 0

Feu = 0

Réactivité = 0

Système de classification :

Classement NFPA (échelle 0-4)

Notation HMIS (échelle 0-4)

SANTÉ	0	Santé = 0
FEU	0	Feu = 0
DANGER PHYSIQUE	0	Danger physique = 0

Autres dangers

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Non applicable

vPvB : Non applicable

SECTION 3 - INFORMATION DES INGRÉDIENTS

Caractérisation chimique : Mélange

Description : Article

Composants dangereux : SVHC substance CAS 140-66-9 @ 0,45%

Indications complémentaires :

Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage de poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage de volume. Tous les pigments ou charges contenus dans ce produit qui peuvent être considérés comme «dangereux» ne sont potentiellement dangereux que s'ils sont inhalés sous forme de poussières dans l'air. L'exposition à ces ingrédients utilisés dans les produits d'étanchéité, les mastics, les compouds de literie et les produits non pulvérisables est très improbable. Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4 - PREMIER SECOURS

Description des premiers secours :

Remarques générales : Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation : Surexposition, à l'air frais et consulter un médecin.

Après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux : Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion : Recourir à un traitement médical.

Indications destinées au médecin :

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non disponibles.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non disponibles.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTES CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

No further relevant information available. Non disponibles.

Conseils aux pompiers :

Équipement spécial de sécurité

Vêtements de protection et appareil respiratoire.

SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées. Veiller à une aération suffisante.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraine.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales.

Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7 - MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation :

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.

Évitez le contact avec les yeux.

Laver soigneusement après la manipulation.

Préventions des incendies et des explosions :

Aucune mesure particulière n'est requise.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage

Stocker aux frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponibles.

SECTION 8 - MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques

Sans autre indication, voir point 7.

Paramètres de contrôle :

Composants présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition :

Équipement de protection individuel

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Gants de protection



Matériau des gants

Les gants de protection ne sont pas nécessaires dans la plupart des applications. Cependant, protégez vos mains des températures extrêmes.

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
Indications générales	
Aspect :	
Forme :	Solide
Couleur :	Noir
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif :	Non déterminé
Valeur du pH :	Non applicable
Changement d'état :	
Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non déterminé
Point d'éclair :	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non déterminé
Température de décomposition :	Non déterminé
Température d'inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur :	Non applicable
Densité :	Non déterminé
Densité relative :	Non déterminé
Densité de vapeur :	Non applicable
Taux d'évaporation :	Non applicable
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau :	Non déterminé
Viscosité :	
Dynamique :	Non applicable
Cinématique :	Non applicable
Teneur en solvants :	
Solvants organiques :	0,0 %
Teneur en substances solides :	100,0 %
Autres informations :	Non disponibles

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non disponibles.

Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes, étincelles, surfaces chaudes, sources d'inflammation.

Matières incompatibles

Réactions aux agents d'oxydation.

Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë :

Effet primaire d'irritation :

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Peut irriter la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Peut irriter l'oeil.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires :

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

Catégories cancérogènes

IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)
Aucun des composants n'est compris.
NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)
Aucun des composants n'est compris.
OSHA-Ca (Administration de la sécurité et de la santé au travail)
Aucun des ingrédients n'est répertorié.

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité :

Toxicité aquatique : Non disponibles.

Persistence et dégradabilité : Non disponibles.

Comportement dans les compartiments de l'environnement :

Potentiel de bioaccumulation : Non disponibles.

Mobilité dans le sol : Non disponibles.

Autres indications écologiques :

Indications générales : Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Résultats des évaluations PBT et VPVB :

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

Autres effets néfastes : Non disponibles.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets :

Recommandation :

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Évacuation conformément aux prescriptions légales.

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Évacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14 - INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Numéro ONU : DOT/TMD, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
Désignation officielle de transport de l'ONU : DOT/TMD, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
Classe(s) de danger pour le transport : DOT/TMD, ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	néant
Groupe d'emballage : DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA	néant
Dangers pour l'environnement :	Non applicable.
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	Non applicable.
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	Une preuve de transport Classification : le SDD logiciels de création a basé les capacités de classification TMD sur la composition des produits. Les produits sont classés selon la date de révision fournie sur la SDD.
Règlement type "de l'ONU" :	néant

SECTION 15 - INFORMATION RÉGLÉMENTAIRE

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Sara

Section 355 (substances extrêmement dangereuses)
Aucun des ingrédients n'est répertorié.
Section 313 (Listes de produits chimiques toxiques spécifiques)
Aucun des ingrédients n'est répertorié.
TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)
Tous les composants de ce produit figurent dans l'inventaire TSCA ou sont exemptés des exigences de l'inventaire TSCA. (Tous les composants sont compris.)
Polluants atmosphériques dangereux
Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Informations de danger relatives aux produits :

Le produit n'est pas sujet aux réglementations d'identification conformément aux directives sur les produits dangereux.

Proposition 65

Veuillez contacter Lexsuco Corporation pour plus d'informations concernant la Proposition 65 sur ce produit.

(DSL) Liste intérieure des substances du Canada

Tous les composants de ce produit figurent sur la LIS (Liste intérieure des substances du Canada) où est exempté des exigences de la LIS.

Prescriptions nationales :

Classe de pollution des eaux : Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Cancérogénicité

EPA (Agence pour la protection de l'environnement)
Aucun des ingrédients n'est répertorié.
TLV (Valeurs Limites d'Exposition)
Aucun des ingrédients n'est répertorié.
MAK (concentration maximale sur le lieu de travail)
Aucun des ingrédients n'est répertorié.
NIOSH-Ca (Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail)
Aucun des ingrédients n'est répertorié.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Bien que les informations et les recommandations énoncées dans cette FDS soient présentées en toute bonne foi et considérées comme correctes à la date de cette FDS, Lexsuco Corporation ne fait aucune déclaration quant à l'exhaustivité ou à l'exactitude de ces informations. Les informations sont fournies à condition que les personnes qui les reçoivent et les utilisent déterminent elles-mêmes si elles conviennent à leur objectif avant de les utiliser. En aucun cas Lexsuco Corporation ou l'une de ses filiales ne sera responsable des dommages de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation ou de la confiance accordée aux informations contenues dans la FDS.

Date de création :

21/08/2024

Date de la plus récente version révisée :

09/09/2021

Signification des abréviations :

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

NIOSH: National Institute for Occupational Safety

OSHA: Occupational Safety & Health

TLV: Threshold Limit Value

PEL: Permissible Exposure Limit

REL: Recommended Exposure Limit

Préparée par : Lexsuco 2010 Corporation